



**HAL**  
open science

## Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII au nord-ouest de la Méditerranée

Eliana Magnani

► **To cite this version:**

Eliana Magnani. Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII au nord-ouest de la Méditerranée. Gilles Constable; Gert Melville; Jörg Oberste. Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld , Lit Verlag, pp.321-347, 1998, Vita regularis 7, 3825834417. halshs-01851703

**HAL Id: halshs-01851703**

**<https://shs.hal.science/halshs-01851703v1>**

Submitted on 30 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliana MAGNANI, « Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII au nord-ouest de la Méditerranée », *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, dir. Gilles Constable, Gert Melville, Jörg Oberste, Münster, 1998 (*Vita Regularis*, 7), p. 321-347.

## **SAINT-VICTOR DE MARSEILLE, CLUNY ET LA POLITIQUE DE GRÉGOIRE VII AU NORD-OUEST DE LA MÉDITERRANÉE<sup>1\*</sup>**

### **Résumé**

En janvier 1079, dans une lettre adressée aux moines victorins Grégoire VII compare l'aide et l'affection que lui porte alors Saint-Victor de Marseille à celle que depuis longtemps lui prodigue Cluny, puis, en mai 1080, dans un privilège à l'abbaye de Schaffausen, le pape présente les deux monastères comme modèles de la *libertas romana*. Pour Saint-Victor, qui jusque-là n'avait eu que des rapports épisodiques avec la papauté, l'intérêt soudain de Grégoire VII et surtout le parallèle fait avec Cluny n'est pas anodin. Ils reflètent l'importance du développement de l'abbaye marseillaise, les limites de l'implantation clunisienne dans le Midi et la sagacité d'un pontife qui utilise tous les atouts disponibles pour réaliser ses desseins. En fait, pour Grégoire VII, la congrégation de Saint-Victor devait être un instrument de la réforme là où l'*Ecclesia cluniacensis* était défaillante, au nord-ouest de la Méditerranée. Dès lors, les réseaux de dépendances victorines et clunisiennes apparaissent comme géographiquement complémentaires, complémentarité qui s'est forgée au hasard des politiques abbatiales et des complicités aristocratiques, d'abord en Provence depuis le milieu du X<sup>e</sup> siècle, avant de s'étendre, un siècle plus tard, vers l'ouest.

### **Abstract**

In January 1079, in a letter addressed to Victorian monks Gregory VII compares the help and affection that Saint-Victor of Marseilles brings to him with that which Cluny lavishes for a long time. Then, in May 1080, in a privilege to the Schaffhausen Abbey, the Pope presents the two monasteries as models of the *libertas romana*. For St. Victor, who until then had only episodic relations with the papacy, the sudden interest of Gregory VII and especially the parallel with Cluny is not trivial. They reflect the importance of the development of the Marseille abbey, the limits of Cluniac settlement in the South and the sagacity of a pontiff who uses all the assets available to carry out his plans. In fact, for Gregory VII, the congregation of St. Victor was to be an instrument of reform where the *Ecclesia cluniacensis* was failing, in the north-west of the Mediterranean. From then on, the Victorian and Clunisian dependency networks seemed to be geographically complementary, a complementarity which was forged at random by abbey policies and aristocratic complicities, first in Provence since the middle of the 10th century, before spreading century later, to the west.

A deux reprises — en janvier 1079 et en mai 1080 — Grégoire VII associe le nom de Saint-Victor de Marseille à celui de Cluny. Ainsi, dans une lettre adressée aux moines victorins le pape compare

<sup>1\*</sup> Cet article a été élaboré à partir des données plus largement développées dans les chapitres I et III de ma thèse, *Monastères et aristocratie en Provence (milieu X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, thèse pour le Doctorat Nouveau Régime, Université de Provence, 1997.

l'aide et l'affection que lui porte alors Saint-Victor à celle que depuis longtemps lui prodigue Cluny, puis, dans un privilège à l'abbaye de Schaffausen, il présente les deux monastères comme modèles de la *libertas romana*. Pour Saint-Victor, qui jusque-là n'avait eu que des rapports épisodiques avec la papauté, l'intérêt soudain de Grégoire VII et surtout le parallèle fait avec Cluny n'est pas anodin. Ils reflètent, à ce moment donné, l'importance du développement de l'abbaye marseillaise, les limites de l'implantation clunisienne et la sagacité d'un pontife qui utilise tous les atouts disponibles pour réaliser ses desseins. En fait, pour Grégoire VII, la congrégation de Saint-Victor devait être un instrument de la réforme là où l'*Ecclesia cluniacensis* était défaillante, au nord-ouest de la Méditerranée.

La présente étude cherche donc à dégager les principaux traits de l'expansion victorine dans la perspective des rapports avec la papauté, en prenant, à l'instar de Grégoire VII lui-même, Cluny comme contrepoint. Une telle démarche se justifie, à mon avis, à la lumière du «cas provençal», car c'est d'abord en Provence qu'échouent les promesses d'une implantation méditerranéenne de Cluny et que Saint-Victor bâtit le fondement de sa réussite. Ainsi, cette étude organisée en trois volets, s'ouvre sur une présentation synthétique de la situation provençale, pour ensuite aborder les prolongements du réseau victorin à l'ouest du Rhône et des Pyrénées, avant de traiter de la politique méridionale de Grégoire VII.

### **Les premiers jalons. Clunisiens et Victorins en Provence.**

L'installation des moines de Cluny en Provence, dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, constitue la première étape de l'expansion de l'abbaye au-delà de la Bourgogne, et en même temps, la plus ancienne implantation clunisienne dans le Sud de la *Gallia*. Avec la fondation de Montmajour près d'Arles en 954, les dépendances de Cluny en Provence sont les premiers représentants du renouveau monastique alors en cours dans la région. Cette présence clunisienne est étroitement liée à la figure de l'abbé Maieul, lui-même d'origine provençale<sup>2</sup>. Faisant jouer ses relations avec l'aristocratie locale il réussit à récupérer, au profit de son abbaye, une partie de son héritage paternel accaparé par les comtes et ses fidèles au début du siècle, et à faire de Cluny l'un des pôles de la dévotion monastique provençale. L'expansion temporelle de Cluny va de pair avec le prestige de l'abbé qui fréquente les plus hautes puissances aristocratiques et ecclésiastiques de l'époque. Ainsi, en plus des avantages spirituels, les donateurs de Cluny cherchent à imiter et à s'identifier à des personnages aussi importants que le comte ou encore, que l'empereur<sup>3</sup>. C'est, en effet, pendant l'abbatit de Maieul que Cluny a reçu la plupart des donations en Provence où les possessions de l'abbaye n'ont pas beaucoup augmenté par la suite<sup>4</sup>. C'est aussi à cette époque que se fixent les limites géographiques de la présence clunisienne dans la région. Cantonnés en Haute-Provence et dans la moyenne vallée du Rhône, les moines de Cluny n'arrivent pas à s'établir durablement au sud de la Durance et sur la côte méditerranéenne, régions où seules les communautés monastiques

<sup>2</sup>Saint-Maieul, Cluny et la Provence. Expansion d'une abbaye à l'aube du Moyen Age, par D. IOGNA-PRAT, B. ROSENWEIN, X. BARRAL I ALTET, G. BARRUOL, in: Les Alpes de Lumière, 115, 1994.

<sup>3</sup>B. H. ROSENWEIN, Le bienfaiteurs de Cluny en Provence (940-1050), communication présentée dans le Colloque International «Saint Mayeul et son temps», Valensole, 12-14 mai 1994 (actes à paraître).

<sup>4</sup>Dans les confirmations de 998, du roi Rodolphe III et du pape Grégoire V, figure l'essentiel des dépendances clunisiennes en Provence, dont Ganagobie, Saint-André de Rosans, Valensole et Sarrisans. Voir Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, éd. A. BERNARD et A. BRUEL, t. I-VI (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France), Paris 1871-1887, n° 2466 et H. ZIMMERMANN, Papsturkunden 896-1046 (Österreichische Akademie des Wissenschaften, Phil.-Histor. Klasse, 117), Wien 1984, II, n° 351, p. 682-686.

provençales ont été présentes.

La stagnation des donations provençales en faveur des Clunisiens dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, peut ainsi être expliquée par le développement des monastères locaux. Mais cet argument, mettant en jeu une supposée «concurrence» monastique, n'éclaire pas les motivations profondes qui ont pu décider tel donateur à adresser ses dons à un monastère plutôt qu'à un autre. Les changements infléchis par l'abbé Odilon dans la politique réformatrice de Cluny sont peut-être l'une des causes de la désaffection de l'aristocratie provençale. A l'inverse de Maieul, ou de son disciple Guillaume de Volpiano, toujours mentionnés comme abbés des monastères qu'ils réformaient et qui y étaient attachés à titre personnel, Odilon agit en tant qu'abbé de Cluny. Ainsi, en 1022, Odilon apparaît comme abbé de Cluny siégeant dans l'ancienne abbaye de Lérins<sup>5</sup>, ce qui témoigne d'une nouvelle conception de l'*Ecclesia cluniacensis*, unifiée autour de Cluny et de son abbé, considérée comme un corps autonome auquel les établissements réformés devaient être intégrés. Cet «archiabbatiate» clunisien représentait sans doute un danger pour l'aristocratie provençale, soucieuse de contrôler ses monastères<sup>6</sup>. Dans un tel contexte, la restauration de Lérins semble avoir souffert de la présence clunisienne. Ce n'est, en effet, qu'après le départ d'Odilon et une fois dirigé par son propre abbé, Garnier, que Lérins commence à recevoir les donations des nobles locaux, surtout celles de la famille de Grasse<sup>7</sup>.

Mais si l'exemple de Lérins illustre bien la difficulté à appliquer la politique d'Odilon en Provence au début du XI<sup>e</sup> siècle, il n'en reste pas moins que l'implantation clunisienne à l'époque de Maieul, en porte déjà quelques prémices, car en Provence il n'agit pas en abbé réformateur mais comme abbé de Cluny au service de son abbaye, essaimant au nom et au profit de celle-ci. Son œuvre dans la région a été fondatrice plutôt que réformatrice. Les dépendances provençales, lors de leur rattachement à Cluny au X<sup>e</sup> siècle sont des établissements nouveaux ou récemment restaurés dont l'«identité» clunisienne est assurée dès l'origine, ce qui explique, par ailleurs, leur lien durable à l'*Ecclesia cluniacensis*. A l'inverse, la précarité du rattachement de Lérins, et plus tard, de celui de Saint-Pons de Nice (?) ou de celui de Saint-Gervais de Fos en disent long sur les difficultés d'intégration des monastères traditionnels<sup>8</sup>.

<sup>5</sup>Cartulaire de l'abbaye de Lérins, éd. H. MORIS et E. BLANC, (Société des lettres sciences et arts des Alpes-Maritimes), t. I, Paris 1883, n° 55 (avant 1026) : ...*sacro Dei ecclesie, sancte Marie necnon et sancti Honorati insule Lyrinensis cenobii, ubi et venerabilis Odilo, abbas Cluniacensis, preesse videtur...* ; t. II, Paris, 1905, n° 28 (18 octobre 1022) : ...*insule Lyrinensis cenobio, ubi preesse videtur domnus abba Odilo, Cluniacensis pater...* Il en va de même à Saint-Denis-en France. Voir N. BULST, Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031) (Pariser Historische Studien 11), Bonn 1973, p. 215 et La filiation de Saint-Bénigne de Dijon au temps de l'abbé Guillaume, in Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Etienne, 16-18 septembre 1985, Saint-Etienne 1991, p. 33-41 (ici p. 36-37).

<sup>6</sup>L'expression «archiabbatiate» est de D. IOGNA-PRAT, Genèse de nos intolérances. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, le judaïsme et l'islam (1000-1150), (à paraître) (extrait aimablement communiqué par l'auteur).

<sup>7</sup>E. MAGNANI SOARES, A Abadia de Lerins e a família de Grasse : relações entre monasticismo e aristocracia provençais do final do século X ao século XII, in: Revista Brasileira de História 22 (1991), p. 183-196.

<sup>8</sup>Selon l'hypothèse fort suggestive de J.-P. POLY, La Provence et la société féodale 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi, Paris 1976, p. 69 et 260, d'après l'interprétation de la charte n° 3009 du Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (cit. n. 3), Saint-Pons de Nice a peut-être été confié à Hugues de Cluny vers 1066, mais aucun document ne permet de confirmer la réalité de ce rattachement, que, s'il a vraiment eu lieu, n'a jamais pris d'effet. En

Vis-à-vis de la politique autonomiste d'Odilon, celle des abbés de Saint-Victor de Marseille semble beaucoup plus conforme aux attentes des patrons laïcs des églises et des monastères de la région. L'attitude adoptée par les moines marseillais en relation aux vicomtes de Marseille, est un bon exemple d'une politique qui cherche à garantir les intérêts de la communauté monastique tout en préservant certaines prérogatives de l'aristocratie.

La restauration de l'ancienne abbaye carolingienne de Saint-Victor à la fin du X<sup>e</sup> siècle est étroitement liée à la constitution de la vicomté de Marseille. Détenteurs du siège épiscopal, auquel était rattaché le temporel du monastère primitif, les vicomtes utilisent les biens de l'abbaye pour consolider leur nouvelle puissance. La petite communauté qui adopte la règle bénédictine en 977 n'obtient les moyens de mener une vie indépendante qu'à partir de 1005, lorsque l'évêque Pons I avec l'assentiment de ses frères les vicomtes Guillaume II et Foulques, réforme le monastère, séparant la mense abbatiale de la mense épiscopale et élisant un abbé, Guifred (1005-1020), qui est désormais le seul responsable des moines et de la gestion du temporel de l'abbaye<sup>9</sup>. La famille des vicomtes conserve cependant un rôle important auprès de la communauté, assistant à côté des moines, à tous les événements significatifs affectant l'abbaye, comme les élections abbatiales, les consécrations d'églises et les décisions de justice<sup>10</sup>. Le monastère demeure ainsi un symbole de la puissance des vicomtes. Cette place prééminente que les moines concèdent aux vicomtes en particulier, et à tous leurs partenaires séculiers en général, va sans doute à la rencontre des souhaits de l'aristocratie. Assurées de rester associées au prestige spirituel de leurs fondations, les familles confient leurs sanctuaires et leurs nécropoles à l'abbaye qui connaît très vite un grand développement en Provence. Pendant les quinze années de l'abbatit de Guifred, selon la *Chronique de Saint-Victor*, le nombre de moines était passé de cinq à cinquante<sup>11</sup>.

---

revanche, la donation de Saint-Gervais de Fos à Cluny est bien attestée par un document de 1081, mais ici, comme soixante ans plutôt à Lérins, les Clunisiens ont du mal à s'imposer. Face aux nombreux conflits qui mêlent les seigneurs laïcs, les moines et l'abbé (ou parfois le prieur) de Saint-Gervais et l'archevêque d'Arles, Cluny semble abandonner le monastère qui est confié à l'abbaye de Saint-Gilles par Alexandre III, en 1175 [Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny n° 3587 (1081, document traduit par Y. GRAVA, in: Histoire de Fos-sur-Mer, Aix-en-Provence 1977, p. 78) , et GOIFFON, Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles, Nîmes 1882, n° LXIII (13 mai 1175)]. Voir PH. RACINET, Une implantation clunisienne négligée sur la côte provençale : l'abbaye de Saint-Gervais de Fos, in: Maisons de Dieu et hommes d'église. Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussin, Saint-Etienne 1992, p. 61-72, qui semble ignorer que Saint-Gervais a été rattaché à Saint-Gilles.

<sup>9</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, éd. B. GUÉRARD, (Collection des Cartulaires de France, VIII), Paris 1857, 2 vol., n° 23 (31 octobre 977) et 15 (*Carta liberalis*, 1005). Voir P. AMARGIER, 966 ou 977 - La date d'un millénaire ?, in: Provence Historique 16 (1966), p. 309-321 et Les élections abbatiales à l'âge d'or de Saint-Victor de Marseille, Revue bénédictine 87 (1977), p. 375-382.

<sup>10</sup>Dans l'exercice des prérogatives publiques les vicomtes ont agi, dans certaines occasions, comme les avoués de Saint-Victor (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 27. Voir J.-P. POLY, La Provence (cit. n. 7) p. 119). L'avouerie, inconnue dans le Midi, était du ressort du comte.

<sup>11</sup>J. H. ALBANES, La Chronique de Saint-Victor de Marseille, in: Mélanges d'Archéologie et Histoire VI (1886), p. 317 : 1000. *Anno incarnatione domini (M) cepit monasterium restaurari, domno Guifredo existente ibi prius quinque annorum priore, in quindecim sequentibus annis vivente eodem ibi abbate ; qui sic XX. anno incarnationis Christi post millesimum obiit in senectute bona, relinquens monasterium cum L. fratribus quod prius accep(it) cum V., Sicut nobis retulerunt fratres qui tempore illius in nutriti fuerant.*

Une politique relativement souple vis-à-vis du monde laïque ne saurait pas expliquer seule le succès de l'abbaye marseillaise. En fait, de leur cloître, les moines proposent à ceux de l'extérieur une certaine vision de leur monastère et de ses qualités. Cette représentation, qui se construit au long du XI<sup>e</sup> siècle, est basée sur un passé prestigieux, dont les moines se considèrent les continuateurs. La croissance du nombre des donations laisse à penser que l'image qu'ils ont forgée avait frappé et convaincu, non seulement les Provençaux mais aussi leurs voisins du Midi languedocien et catalan.

Au début du XI<sup>e</sup> siècle le monastère bénédictin revendique de lointaines origines, celles d'une communauté primitive réunie autour du tombeau du martyr Victor<sup>12</sup>. La dévotion à ce saint est en effet attestée depuis le VI<sup>e</sup> siècle à Marseille<sup>13</sup> où, cinq siècles plus tard, il était toujours vénéré. Pendant le XI<sup>e</sup> siècle, la présence des restes de saint Victor et d'autres reliques constitue le plus fort argument des moines victorins. Selon son biographe, le jeune et futur abbé Isarn, avait décidé de rester dans le monastère car dans les *martyrum cryptas* reposaient les saints Innocents. Plus tard, déjà abbé, il prit l'habitude d'aller prier la nuit dans la crypte<sup>14</sup>. L'attrait exercé par les reliques des Innocents sur Isarn évoque le purisme virginal, l'un des principaux fondements de la vie monastique. Au milieu du siècle apparaît une nouvelle référence au passé de l'abbaye : la fondation du monastère par Jean Cassien, au début du V<sup>e</sup> siècle. Ces mentions sont peu nombreuses, sept parmi les chartes, dont cinq concernant des donations en Provence<sup>15</sup>, et deux dans des passages de la

<sup>12</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 15 (1005):...*Ad horum igitur formula cenobiorum, extitit infra pagi nostri fines, hoc est Provincia, celebre monasterium, Massilie civitatis haud procul menia situm, precipui martyris Victoris corpore sacratum, a glorioso imperatore Carolo privilegis ac maximis donis sublimatum ...et gloriosissimi ac preciosissimi dominique mei beatissimi martiris Victoris amore flagrans, ut ejus monasterium, ubi sacrum ac venerabile corpus ejus requiescit...*

<sup>13</sup>Voir G. DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, M. FIXOT, J.-P. PELLETIER, L. VALLAURI, Saint-Victor de Marseille, in: Les premiers monuments chrétiens de la France, I, dir. N. DUVAL, Paris 1995, p. 125-126.

<sup>14</sup>Vita Sancti Isarni abbatis S. Victoris massiliensis, in: Acta Sanctorum, Sept., t. VI, vol. 46, (1867), p. 738 C, 740 C. Voir P. AMARGIER, Isarn. Un moine pour notre temps, Paroisse de Saint-Victor, Marseille 1982, p. 10-11 ; P.-A. SIGAL, II. Le Sud-Est de la France, in: Hagiographies, dir. G. PHILIPPART, vol. I: La Gallia du Sud, 930-1130, Turnhout 1994, p. 316 (rectifier l'abbatit d'Isarn : 1021-1047).

<sup>15</sup>La première mention de saint Cassien dans les chartes de Saint-Victor est problématique. Il s'agit de l'acte de consécration de l'église du monastère dédiée à saint Pierre et saint Paul, le 15 octobre 1040. Cet acte, connu par sa transcription dans le Grand Cartulaire et deux copies, du XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, a été interpolé, pour y faire figurer le pape Benoît IX. Son préambule, où est développée l'histoire illustre du monastère, dont sa construction par Cassien, semble aussi avoir été enjolivé (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 14; Archives Départementales des Bouches-du-Rhône 1H f° 3 v°, 1H18 n° 80 et 81. Voir la critique de J.-P. POLY, Catalogue des Actes des comtes de Provence (945-1166) n° 128, in: La Provence et la société féodale 879-1166, thèse de Droit, Université de Paris II, 1972 (annexe non publiée en 1976). Selon les conclusions de M. ZERNER, [L'élaboration du Grand Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, in: Les Cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991, réunis par O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes 39), Paris 1993, p. 217-246], le Grand Cartulaire a été rédigé dans les années 1080, pendant l'abbatit de Richard. Notre document fait partie d'un «dossier d'introduction», qui réunit des bulles, diplômes et privilèges, et n'a pas été ajouté après coup au cartulaire. Donc s'il y a eu des interpolations, elles datent, au plus tard, de l'époque de la confection du cartulaire, c'est-à-dire, une quarantaine d'années après la consécration de 1040. Une deuxième mention à Cassien

*Vita Isarni*<sup>16</sup>. La référence à Cassien rattache la communauté bénédictine à celui qui aurait diffusé en Occident les pratiques cénobitiques orientales, et dont les ouvrages figuraient dans presque toutes les bibliothèques claustrales<sup>17</sup>. Elle justifie les usages de Saint-Victor, que l'auteur de la *Vita Isarni* considère plus canoniques et plus rigoureux que ceux de Cluny<sup>18</sup>.

Un bon indicateur de l'expansion de l'abbaye sont les donations de sanctuaires<sup>19</sup>. En Provence, Saint-Victor reçoit des églises essentiellement au XI<sup>e</sup> siècle : 173 donations contre à peine 4 au XII<sup>e</sup> siècle. Le nombre de dons augmente au cours des décennies, jusqu'en 1060. Ensuite il chute, jusqu'à un tarissement des donations assez marqué après 1080. La progression des donations provençales de sanctuaires coïncide avec les abbatiats de Guifred (1005-1020), Isarn (1021-1047) et Pierre (1047-1060). Leur diminution débute pendant le court abbatiat de Durand (1060-1065), mais si les dons provençaux restent encore relativement nombreux pendant le gouvernement de Bernard de Millau

---

figure dans l'acte de dotation par le vicomte Foulques et son épouse Odile, de l'église Saint-Pierre de Paradis, daté de 1044 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 32). Connu seulement par sa transcription dans le Grand Cartulaire, ce document pose également un problème car il se réfère à l'abbé Isarn comme s'il était déjà décédé — *domini abbatis Isarni, felicis memoriae* — et nous savons qu'il n'est disparu qu'en 1047. La datation de l'acte semble cependant correcte, d'autant plus que la donation du vicomte est confirmée la même année par le comte Geoffroi (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 34 - 29 juillet 1044). Peut-être le copiste du cartulaire a-t-il simplement glissé une formule habituelle en signe de révérence envers l'ancien abbé ? Ceci, cependant, ne doit pas mettre en doute le passage de l'acte concernant la fondation du monastère par saint Cassien. Cassien est à nouveau mentionné en 1060 et 1061, lors des donations à Saint-Victor des monastères de Saint-Martin de la Canourgue, dans le diocèse de Mende, et du monastère de Vabres, dans le diocèse de Rodez (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 832 et 827). Puis en Provence, en 1070 lors de la donation du *castrum* de Collongues, en 1073 pour justifier les droits de Saint-Victor à Sainte-Marie de Bargemon, et en 1079 lors de la donation par les vicomtes de Marseille des droits sur les eaux de l'Huveaune (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 256, 532 et 38).

<sup>16</sup>Acta Sanctorum, Sept. t. VI, p. 738 B et C (...*Nam illud famosissimum toto orbe coenobium, quod beatissimus olim construxerat Cassianus...*).

<sup>17</sup>A. DE VOGÜE, Les sources des quatre premiers livres des Institutions de Jean Cassien. Introduction aux recherches sur les anciennes règles monastiques latines, in: *Studia monastica* 27 (1985), p. 241-311 ; H.-I. MARROU, La patrie de Jean Cassien et Jean Cassien à Marseille, in: *Patristique et Humanisme* (recueil d'articles), Paris 1976, p. 345-361 et 362-372 ; E. GRIFFE, La Gaule chrétienne à l'époque romaine, Paris 1976, t. 3, p. 305-313, 341-343, 356-360, 371-376 ; J.-C. GUY, Jean Cassien. Vie et doctrine spirituelle, Paris 1961. Les oeuvres de Jean Cassien ont été publiées, entre autres, dans la collection Sources chrétiennes, n° 42, 54, 64, 109.

<sup>18</sup>Voir P. SCHMID, Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats, in: *Archiv für Urkundenforschung* 10 (1928), p. 176-207 (ici p. 177-178). L'auteur utilise, sans le critiquer, le texte de la consécration de l'église Saint-Pierre du monastère de Saint-Victor, de 1040 (voir n. 14).

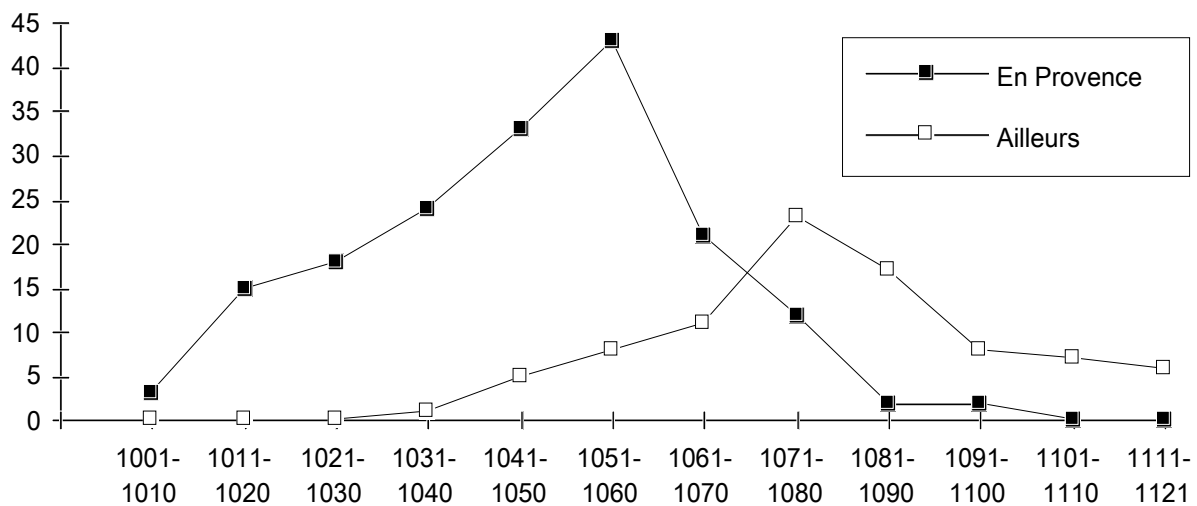
Bien que les références aux *constitutiones*, *consuetudines* ou *disciplina Massiliensis monasterii*, soient fréquentes dans les chartes de l'abbaye, à l'inverse de Cluny et d'autres monastères réformateurs, les coutumes victorins ne semblent pas avoir été consignées par écrit. Nous savons, néanmoins, que Saint-Victor avait développé sa propre liturgie et qu'il l'avait transmise aux monastères qu'il avait réformés. Voir J. LEMARIÉ, Le Bréviaire de Ripoll, Paris, BN lat. 742. Etude sur sa composition et ses textes inédits (*Scripta et Documenta* 14), Abadia de Montserrat 1965, et V. LEROQUAIS, Un bréviaire manuscrit de Saint-Victor de Marseille, in: *Mémoires de l'Institut historique de Provence* 8 (1931), p. 5-38.

<sup>19</sup>Sur le temporel de l'abbaye voir la synthèse de E. Baratier, La fondation et l'étendue du temporel de l'abbaye de Saint-Victor, in: *Provence Historique* 16 (1966), p. 395-441.

(1065-1079), ils s'arrêtent brusquement quand son frère Richard assume la direction de l'abbaye (1079-1106).

Cette baisse est en partie compensée par les donations hors de Provence (73 au XI<sup>e</sup> siècle, 13 au XII<sup>e</sup>), surtout pendant les abbatiats de Durand et de Bernard. Lorsque Richard devient abbé de Saint-Victor en 1079, le monastère avait déjà reçu un peu plus de la moitié de ses églises et monastères non provençaux. L'évolution des courbes des donations traduit un changement survenu dans la politique de Saint-Victor : après environ un demi-siècle de renforcement des positions provençales, l'abbaye se lance à la conquête des églises du Languedoc et de la Catalogne.

Les Donations de sanctuaires à Saint-Victor de Marseille



### L'expansion catalane et languedocienne de Saint-Victor.

En réalité, la renommée de Saint-Victor ne tarde pas à franchir les frontières de la Provence. Déjà en 1036, Laugier, archevêque de Vienne, confie le monastère de Saint-Ferréol de Vienne à l'abbé Isarn, grâce à une requête d'Odilon de Cluny<sup>20</sup>. Dans les années 1040 l'abbaye reçoit ses premières abbayes en Catalogne, des comtes de Barcelone ou de leurs alliés<sup>21</sup>. Dans son expansion vers la

<sup>20</sup>P. AMARGIER, Chartes inédites (XI<sup>e</sup> siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille. Edition précédée d'une Etude historique, Thèse 3<sup>e</sup> cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1967, n° 9 (4 novembre 1036).

<sup>21</sup>Sant Miquel del Fai, dans le diocèse de Barcelone, en 1043 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H38 n° 179 édité par P. AMARGIER, Chartes inédites (cit. n. 19) n° 14. Voir A. PLADEVALL-FONT, Sant-Miquel-del-Fai, prieuré victorin catalan, in: Provence historique 16 (1966), p. 347-360 et P. AMARGIER, Rapports de la Catalogne et des vallées du Labéda avec Saint-Victor de Marseille, in: Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques (1969), p. 359-371); Sant Pol del Mar, dans le diocèse de Gérone, en 1048 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H24 n° 110 édité par P. AMARGIER, Chartes inédites, n° 21. En 1068, Sant Pol est rattaché à Lérins par le comte Raimond Bérenger I de Barcelone) ; Sant Sebastià del Penedès, dans le diocèse de Barcelone, en 1052 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H30 n° 136 édité par P. AMARGIER, Chartes inédites, n° 38).



Catalogne, et un peu plus tard vers le Languedoc, Saint-Victor a certainement bénéficié des contacts que ces régions entretenaient depuis longtemps avec la Provence et qui se manifestent notamment à travers les nombreuses alliances matrimoniales entre les familles comtales et vicomtales de ces régions. Ainsi, plusieurs princesses provençales ont épousé des comtes ou des vicomtes catalans ou languedociens<sup>22</sup>, tandis qu'une union probable entre les vicomtes de Millau et les vicomtes de Marseille expliquerait l'entrée à Saint-Victor des futurs abbés et légats pontificaux, Bernard et Richard de Millau, et serait donc à l'origine de l'implantation de l'abbaye dans le Rouergue et dans l'est du Gévaudan<sup>23</sup>.

Saint-Victor dans son expansion vers l'ouest, bénéficie probablement aussi de l'action de l'un de ses fils les plus illustres, l'archevêque d'Arles Raimbaud de Reillanne (1030-1069), qui s'était fait moine victorin juste avant ou après son élévation au siège d'Arles<sup>24</sup>. Ce prélat assiste à de nombreux conciles au long de ses presque quarante années de gouvernement. D'abord engagé dans la diffusion de la Trêve de Dieu, puis vicaire de Victor II, il est un relais fondamental du début de la réforme grégorienne dans le Midi<sup>25</sup>.

<sup>22</sup>Les deux filles de Guillaume II de Provence se sont mariées, l'une, Constance (1007), à Robert, roi de France, et l'autre, Adélaïde (1020), à Guillaume I, comte de Besalù (1020-1052). Le fils de Guillaume I de Besalù, Guillaume II (1052-1066) a aussi épousé une provençale, Stéphanie, qui selon S. DE VAJAY, (Etiennette dite Douce, comtesse de Provence (XI<sup>e</sup> siècle), Provence historique 12 (1962), p. 193), serait la fille du comte Geoffroi de Provence et de la comtesse Stéphanie. Emma (998/999-1037), fille du comte Roubaud de Provence, a épousé Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Blanche (1051), deuxième épouse de Raimond Bérenger I de Barcelone (†1076) était probablement la fille de Guillaume V, comte d'Arles. Adélaïde de Forcalquier (1083-1144), fille du comte Guillaume VI Bertrand (1053-1065), a épousé le comte Ermengaud IV d'Urgell (1065-1090) (Voir G. MANTEYER, La Provence du premier au XII<sup>e</sup> siècle. Etudes d'histoire et de géographie politique, Paris 1908, p. 318 n. 2). La fille et la soeur du comte Bertrand II de Provence, se sont mariées, la première, Cécile (1083-1131), à Bernard Aton, vicomte de Nîmes, la seconde, Gerberge (1107-1112), à Gerbert, vicomte de Millau et comte du Gévaudan (†1112) (Voir Histoire générale de Languedoc, par C. DEVIC et J. VAISSETE, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée par MOLINIER, Toulouse, 1872-1879, t. V, c. 682-683 et G. MANTEYER, La Provence, p. 312). La fille de ces derniers, Douce de Provence (1112-1131) a épousé en 1112 le comte Raimond Bérenger III de Barcelone. Ces exemples montrent que la famille comtale de Provence avait fourni des épouses aux différentes familles comtales du Midi, et expliquent les droits acquis par les comtes toulousains et barcelonais sur la Provence, après les mariages d'Emma et de Douce.

<sup>23</sup>T. STASSER, Une alliance Millau-Marseille au XI<sup>e</sup> siècle ?, in: Provence Historique 44 (1994), p. 65-75.

<sup>24</sup>Un passage de la *Vita Isarni*, concernant les conversions de nobles à Saint-Victor à l'époque de l'abbé, mentionne celles des deux archevêques d'Arles, Pons de Marignane et Raimbaud (...*multi quoque nobilium coelestis vitae amore succensi, praeclara saeculo suae conversionis exempla tradidere. Tunc etiam Pontius Arelatensis archiepiscopus, nec multo post et successor ejus, totius tunc Provinciae unicum decus Randibaldus sub eodem patre sanctae se regulae submiserunt...*, Acta Sanctorum, Sept., t. VI, p. 741 B). Il est donc possible que Raimbaud ait été dirigé vers Saint-Victor par Pons et qu'e les deux se soient faits moines à la même époque, c'est-à-dire, peu avant l'élévation de Raimbaud au siège d'Arles. Je ne pense pas que Raimbaud ait été *nutritus* de l'abbaye, comme le soutient P. AMARGIER [Raimbaud, moine de Saint-Victor, archevêque d'Arles (1030-1070) et sa famille, de Reillanne, in: Publications du Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes 11 (1969), p. 36-46]. A mon avis, Raimbaud aurait été éduqué dans le chapitre cathédral d'Arles, où il a probablement été le prévôt. (Voir Gallia Christiana Novissima, (cit. n. 27), Arles, n° 312 et c. 1042).

<sup>25</sup>Le titre de vicaire attribué au XI<sup>e</sup> siècle à Raimbaud de Reillanne, est peut-être une réminiscence

Les premières donations à Saint-Victor dans l'Albigeois semblent découler de son action et de ses relations. En 1057, les Victorins reçoivent des vicomtes en indivis de Nîmes et d'Albi<sup>26</sup>, Frotaire, évêque de Nîmes (1027-1077) et son neveu Raimond Bernard Trencavel, le monastère de Sainte-Marie d'Ambialet<sup>27</sup>. Frotaire fait partie des quelques prélats du Narbonnais qui ont participé au concile réuni par Raimbaud à Saint-Gilles en 1042/44, au cours duquel furent proclamées l'interdiction aux chevaliers de porter des armes pendant environ deux mois et l'inviolabilité des églises<sup>28</sup>. Les deux évêques sont à nouveau réunis en 1050, lorsque Frotaire consacre l'église de Vignoles près de Nîmes, et en septembre 1056 à Toulouse. Là, Raimbaud, en tant que vicaire de Victor II, préside avec Pons, archevêque d'Aix, un concile où la simonie est condamnée, mettant en cause le droit de patronage des laïcs sur les églises<sup>29</sup>. Or, la donation d'Ambialet quelques mois plus tard semble une conséquence directe de ces dispositions. Les donateurs désirent, en effet, libérer cette église de toute servitude terrestre<sup>30</sup>, et pour cela ils se tournent vers le monastère favori de l'archevêque Raimbaud. Plus tard, au début des années 1060, un autre concile toulousain réuni par Hugues de Cluny renouvelle l'anathème que le pape Nicolas II avait jeté sur les laïcs possesseurs d'églises<sup>31</sup>. En 1062, Frotaire et son neveu, invoquant ces mesures, confient aux Victorins un autre monastère, celui de Sainte-Marie de Sorèze, dans le diocèse de Toulouse<sup>32</sup>, puis, en 1073, encore un

du vicariat d'Arles qui, en 407, faisait de cette cité le centre de l'administration impériale en Gaule, et qui est suivi, en 417, de la création d'un «vicariat apostolique» qui instaure la primatie, très contestée, de l'évêque arlésien sur les églises de la Gaule, en souvenir de Trophime (envoyé de Rome par Pierre et fondateur de l'Eglise d'Arles). En 450 le vicariat d'Arles disparaît juridiquement. Voir J. GAUDEMET, *L'Eglise dans l'Empire romain*, Paris 1989.

<sup>26</sup>J.-L. BIGET, *L'épiscopat du Rouergue et de l'Albigeois (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, in: *La Catalogne et la France méridionale autour de l'An Mil*, dir. X. BARRAL I ALTET, D. IOGNA-PRAT, A. MUNDO, J. M. SALRACH, M. ZIMMERMANN, Barcelone 1991, p. 181-199 (ici p. 186 et 191).

<sup>27</sup>CH. PORTAL, *Le prieuré d'Ambialet (Tarn)*, in: *Annales du Midi* 3 (1891), p. 381-389.

<sup>28</sup>J. H. ALBANES et U. CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés, et abbayes de France*, Montbéliard, Valence, 1899, Arles, n° 367. Voir J.-P. POLY, *La Provence* (cit. n. 7), p. 196.

<sup>29</sup>G. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Venise 1774, (réproduction fac-similé, Paris 1902), t. 19, c. 847-856.

<sup>30</sup>*...omnem perversae occasionis maliciam funditus extirpamus et ab omni eam mundanae servitutis jugo alienam et liberam facimus...*

<sup>31</sup>G. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum* (cit. n. 28) t. 19, c. 877-878. Pour la datation du concile — avant le 3 avril 1062 — et l'identification d'Hugues de Cluny voir A. KOHNLE, *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)* (Beihefte der Francia 32), Sigmaringen 1993, p. 83-84.

<sup>32</sup>Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H42 n° 200 (orig.) édité dans *Histoire générale de Languedoc* (cit. n. 21), t. V, c. 519 et P. AMARGIER, *Chartes inédites* (cit. n. 19) n° 52 : *...Ego Froterius, Nemausensis episcopus et Raimundus, nepos meus uicecomes, audientes excommunicationem sancte ecclesie romane a domno Nicolao papa secundum auctoritatem canonicam nostras ad partes destinatum, simoniacam heresim terribiliter serienter, pauentesque nimium ne propter ecclesiasticos honores, et abbatias a nobis hactenus male possessas et uenditas, idem anathematis incurramus periculum...*

E. MAGNOU-NORTIER (*La société laïque et l'Eglise dans la Province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse 1974, p. 494-496) considère que ce document de 1062 est un faux forgé par les Victorins après le rattachement du monastère de Castres (1073) pour conforter leurs prétentions sur l'abbaye de Sorèze, confirmée par Grégoire VII, dans sa bulle de 1079 (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille* (cit. n. 8), n° 843). L'auteur soulève cette hypothèse car d'après une notice de 1071, dont l'original a disparu, un abbé, Raimond, en présence de l'évêque Frotaire, était élu à Sorèze, «qui se trouvait privée du

autre monastère, celui de Saint-Benoît de Castres<sup>33</sup>. Le rôle de Raimbaud, dans certaines donations occitanes est clairement souligné en 1061, lorsqu'au titre d'archevêque d'Arles et de moine de Saint-Victor, il est à côté de l'abbé Durand pour recevoir le monastère de Vabres<sup>34</sup>.

Saint-Victor est le monastère qui, avec Cluny<sup>35</sup>, bénéficie le plus de la vague de restitutions languedociennes des années 1060, à la suite des conciles de Toulouse de 1056 et de 1061/1062. C'est aussi durant cette période que Bernard de Millau entre à Saint-Victor<sup>36</sup> et que l'abbaye reçoit de nombreuses dépendances dans le Rouergue<sup>37</sup>.

La situation est toute autre en Catalogne où Saint-Victor, après la donation de Sant Sebastià del Penedès en 1052, ne reçoit pas d'autre dépendance pendant presque deux décennies. Ici, les

---

gouvernement de son père depuis presque dix ans». Le nouvel abbé a été ensuite consacré à Toulouse, avec l'accord du pape Alexandre, du cardinal Hugues le Blanc et de Durand, évêque de Toulouse. Aucune mention n'est faite du rattachement de 1062 à Saint-Victor. Il en va de même en 1119, lorsque le vicomte de Nîmes, Bernard Aton, confie le monastère de Sorèze à l'abbaye de Moissac (Histoire générale de Languedoc (cit. n. 21), t. V, c. 467). Donc, selon l'auteur, Sorèze n'a jamais appartenu à Saint-Victor. Or, à mon avis, il ne faut pas condamner le document du 5 novembre 1062, dont nous disposons de l'original. Le passage évoquant le concile de Toulouse, qu'E. Magnou-Nortier suggère avoir été emprunté à la donation du monastère de Sainte-Ségoleine de Lagrave (3 avril 1062, Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H41 n° 195 édité dans Histoire générale de Languedoc, t. V, c. 517 et P. AMARGIER, Chartes inédites, n° 53), semble tout à fait authentique, d'autant plus qu'en 1061, les dispositions de Nicolas II avaient déjà été mentionnées dans la donation du monastère de Vabres (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 827). L'absence de Saint-Victor dans les documents de Sorèze de 1071 et 1119 prouve que les Victorins n'avaient pas été capables de s'imposer durablement dans ce monastère et non que Sorèze n'a jamais été confié à Saint-Victor, à qui il a été confirmé par deux bulles pontificales (1079 et 1085). Sorèze est un exemple de la complexité de l'expansion victorine et de ses difficultés. Entre 1057 et 1062, Saint-Victor avait reçu en Languedoc sept monastères et au moins une dizaine d'églises et de *cellae*. Il est bien probable que les Victorins n'ont pas pu s'occuper tout de suite de ces nouvelles dépendances, comme cela avait été le cas pour Saint-Amans de Rodez et Sant Miquel de Cuixà (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 837 et 826), d'où, peut-être, l'absence d'un abbé à Sorèze pendant presque dix ans. A cela il faut ajouter l'hostilité que les moines de Marseille ont dû affronter dans les communautés qu'ils devaient réformer par l'introduction d'une nouvelle discipline. Quoi qu'il en soit, les abbés marseillais n'avaient pas abandonné leurs droits sur Sorèze, où, selon la bulle de Grégoire VII, ils avaient réussi à restaurer la vie régulière (*Sunt et alia monasteria que studio et labore tam tuo [Bernardo] quam predecessorum tuorum, a seculari conversatione ad regularem, Deo auxiliante, sunt reducta, videlicet... in Tolosano, monasterium Soricinum...* (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 843). Après 1096, Saint-Victor a perdu ses droits sur plusieurs monastères, dont Montmajour, Psalmodi et Lagrasse. Sorèze fait sans doute partie de ces communautés qui se sont libérées très vite de la tutelle victorine.

<sup>33</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 825.

<sup>34</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 827 : *...et in manu Durandi abbatis Massiliensis et domni Raiambaldi, archiepiscopi Arelatensis, ejusdem sancti Victoris monachi...*

<sup>35</sup>Cluny reçoit les monastères de Saint-Antonin de Frédelas entre 1049 et 1064, de Goudargues en 1065, de Saint-Gilles vers 1066 (voir n. 83). A travers Moissac, les Clunisiens sont présents à Lézat avant 1072, à l'église de La Daurade à Toulouse et à Sainte-Marie de Cubières en 1073. En général, les transferts de sanctuaires au profit des Clunisiens de Moissac se réalisent, pour la plupart, dans les années 1060 et 1070 (voir A. MÜSSIGBROD, Die Abtei Moissac 1050-1150 : zu einem Zentrum cluniacensischen Mönchtums in Südwestfrankreich (*Münstersche Mittelalter-Schriften* 58),

dispositions conciliaires n'avaient pas eu la même répercussion que dans le Languedoc, les laïcs préservant encore les droits de patronage sur leurs fondations. Ainsi, ce n'est qu'avec le développement de la politique pontificale dans la Péninsule Ibérique que Saint-Victor obtient une nouvelle série de donations catalanes, dans les années 1070. C'est du comte Bernard II de Besalù, dont la mère et la grand-mère étaient princesses provençales, que proviennent les dons les plus remarquables. Bernard II se montre, en effet, un grand allié de la réforme grégorienne et, après avoir été distingué par un privilège personnel de Grégoire VII, il se présente comme *miles peculiaris Sancti Petri*<sup>38</sup>. Bernard II de Besalù confie plusieurs monastères de son comté aux abbayes réformatrices. Saint-Victor et l'abbé Bernard reçoivent le plus important d'entre eux, Santa Maria de Ripoll, en 1070<sup>39</sup>. Par la suite, le comte de Besalù transfère aux Victorins les monastères de Sant Esteve de Banyoles<sup>40</sup>, de Sant Pere de Besalù (av. 1080)<sup>41</sup> et de Sant Joan de les Abadesses

München, 1988). Il faut noter que, sauf quelques exceptions, la plupart des dépendances de Moissac se trouvaient dans un rayon d'environ 60 kilomètres autour de l'abbaye. Cette concentration évoque le caractère éminemment régional de l'implantation moissagaise.

<sup>36</sup>Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H41 n° 194 (orig.) édité dans Histoire générale de Languedoc (cit. n. 21), t. V, c. 513-514 et P. AMARGIER, Chartes inédites (cit. n. 19) n° 50.

<sup>37</sup>Par exemple, les monastères de La Canourgue (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 832 [1060]), de Saint-Amans de Rodez (Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H45 n° 211 édité par P. AMARGIER, Chartes inédites (cit. n. 19), n° 59 [1061]), de Saint-Sauveur de Chirac (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 833 [1062]), de Saint-Pierre-et-Saint-Léons (cité dans Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H48 n° 228 édité par P. AMARGIER, Chartes inédites, n° 68 [avant mars 1070]) et de Sainte-Marie de Millau (Histoire générale de Languedoc (cit. n. 21), t. V, c. 581-83, n° 296 [1070]).

<sup>38</sup>Voir P. KEHR, El papat i el Principat de Catalunya fins a la unió amb Aragó, in: Estudis universitaris Catalans XIII (1928), p. 1-12 et 289-323, XIV (1929), p. 14-32 et 213-226, XV (1930), p. 1-20 (trad. catalane par R. d'Abadal i Vinyals de Das Papstum und der katalanische Prinzipat bis zur Vereinigung mit Aragon, Berlin 1926), ici XIII (1928), p. 293-296 et A. MUNDO, Moissac, Cluny et les mouvements monastiques de l'Est des Pyrénées du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Annales du Midi (1963), p. 551-572 (ici p. 563-564).

<sup>39</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor (cit. n. 8), n° 817 (v. 1070) et n° 819 (28 décembre 1070). Dans le n° 817, Bernard II de Besalù affirme qu'«il est prêt à faire pour Ripoll autant, ou plus, que l'église de Barcelone a fait pour eux au sujet du monastère de Lagrasse». Ce passage suggère que Lagrasse avait déjà été l'objet d'un rattachement à Saint-Victor, antérieur à celui ordonné par Grégoire VII en 1081 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor n° 842. Voir A. MUNDO, Moissac, Cluny (cit. n. 37), p. 568 et E. MAGNOU-NORTIER, E. MAGNOU-NORTIER, La société laïque et l'Eglise (cit. n. 31), p. 497 n. 106). En effet, en 1062, Raimond Bérenger I, comte de Barcelone, achetait au vicomte de Béziers, Raimond Bertrand Trencavel et à sa femme Ermengarde de Carcassonne, leurs droits sur le comté de Razès et sur la ville et les faubourgs de Carcassonne avec les abbayes de Lagrasse et de Saint-Hilaire (Voir R. D'ABADAL I DE VINYALS, A propos de la "domination" de la maison comtale de Barcelone sur le Midi français, Annales du Midi 76 (1964), p. 315-345). Est-ce qu'après cet achat, le comte de Barcelone aurait confié Lagrasse aux Victorins ?

Les chartes concernant Lagrasse ont été récemment réunies par E. MAGNOU-NORTIER et A.-M. MAGNOU, Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse, t. 1, 779-1119 (Documents inédits sur l'histoire de la France, série in 8°, vol. 24), Paris 1996.

<sup>40</sup>Donation confirmée par Bernard II de Besalù le 8 août 1080 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor (cit. n. 8), n° 821). Monastère cité en 1079 dans la bulle de Grégoire VII (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor n° 843), peut-être donné dès 1077 (voir A. MUNDO, Moissac, Cluny (cit. n. 37), p. 565 n. 49).

<sup>41</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor (cit. n. 8), n° 820 (confirmation du 4 août 1080). Certains auteurs donnent 1071 comme l'année de la donation (voir A. MUNDO, Moissac, Cluny (cit. n. 37), p.

(1083)<sup>42</sup>. Le dévouement du comte pour Saint-Victor n'est cependant pas exclusif. Il confie aussi ses monastères à l'abbaye de Moissac, rattachée à Cluny depuis 1048, et à Frotard abbé de Saint-Pons de Thomières<sup>43</sup>.

### La politique de Grégoire VII.

Dans les années 1080, l'expansion victorine apparaît étroitement liée à la politique réformatrice menée par le pape Grégoire VII. Il est indubitable que Saint-Victor, grâce à sa position phare en Provence et sa récente implantation à l'ouest, sur les deux versants des Pyrénées, acquiert une place importante dans le monde ecclésiastique dès les années 1070, intéressant de près la papauté. Dans ce contexte, l'abbé Bernard est appelé à la curie romaine : il est d'abord chargé par Grégoire VII d'une mission diplomatique en Espagne, puis, au printemps 1077, juste après Canossa, il est envoyé comme légat en Allemagne, pour régler le conflit entre l'empereur Henri IV et son adversaire Rodolphe de Souabe. Là, il est fait prisonnier par le comte de Lenzbourg. Il a fallu une lettre de l'abbé Hugues de Cluny à Henri IV pour qu'il soit libéré. Pour son retour vers l'Italie, Bernard ne peut pas franchir les Alpes et doit revenir au monastère d'Hirsau où il séjourne presque un an<sup>44</sup>. Entre août 1078 et février 1079, Bernard passe par Cluny et recommande à l'abbé Hugues la réforme du monastère d'Hirsau<sup>45</sup>.

Ces événements expliquent pourquoi Grégoire VII évoque, dans un diplôme adressé à Guillaume d'Hirsau pour Schaffausen le 8 mai 1080, Cluny et Saint-Victor comme modèles de la *libertas romana*<sup>46</sup>. La réforme d'Hirsau avait elle-même été inspirée, avant l'arrivée des Clunisiens, par le

---

565 et J. AINAUD DE LASARTE, Rapports artistiques entre Saint-Victor et la Catalogne, Provence Historique 16 (1966), p. 339-346 (ici p. 341).

<sup>42</sup>Sant Joan de les Abadesses était occupé par des chanoines que l'abbé Richard remplace par des moines. Il est alors accusé d'avoir obtenu le monastère contre une forte somme en or et il est excommunié par l'évêque de Vic. Les chanoines sont remis en possession de leurs biens et en 1086 adoptent une vie régulière, peut-être inspirée de Saint-Ruf. En 1091 Richard chasse à nouveau les chanoines et en 1099, installe à Sant Joan des moniales de Sainte-Perpétue de Brignoles, qui y résident jusqu'en 1111. En 1114 Sant Joan est définitivement rendu aux chanoines. P. KEHR, El papat (cit. n. ??), XV (1930), p. 12-18 et Papsturkunden in Spanien vorarbeiten zur Hispania Pontificia. I. Katalanien. I. Archivberichte, Berlin 1926, p. 125-128.

<sup>43</sup>Donation à Saint-Pons de Thomières et à l'abbé Frotard : Saint-Martin-Lys (1070), dans le diocèse de Narbonne. Donations à Moissac : Sainte-Marie de Cubières (1073) et Saint-Paul-de-Fenouillèdes (1078) dans le diocèse de Narbonne, Sainte-Marie d'Arles (1078), dans le diocèse d'Elne, et Sant Pere de Camprodon (1078), dans le diocèse de Gérone. Voir P. KEHR, El papat (cit. n. 37), XIII (1928), p. 294, E. MAGNOU-NORTIER, La société laïque et l'Eglise (cit. n. 31), p. 510-512 et A. MÜSSIGBROD, Die Abtei Moissac (cit. n. 34), p. 137-139. et p. 65-74 pour le rattachement de Moissac à Cluny.

<sup>44</sup>Das Register Gregors VII., éd. E. CASPAR, (Monumenta Germaniae Historica. Epistolae selectae in usum scholarum, t. II fasc. I et II), Berlin 1955, VI, 16 (02 janvier 1079), IV, 23 et 24 (31 avril 1077). Voir P. SCHMID, Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats (cit. n. 17) p. 185-186 et P. AMARGIER, Un âge d'or du monachisme. Saint-Victor de Marseille, (990-1090), Marseille 1991, p. 110-111.

<sup>45</sup>Constitutiones Hirsaugiensis, in: J.-P. MIGNE, Patrologia Latina, Paris 1878, t. 150, c. 927-929 (*Prologus*). Pour la datation voir A. KOHNLE, Abt Hugo von Cluny (cit. n. 30), p. 310 et p. 271 pour la lettre d'Hugues à Henri IV (entre mai et septembre 1077).

<sup>46</sup>Das Register Gregors VII. (cit. n. 43), VII, 24, t. 2, p. 504 : ...*sed ita ab omni seculari potestate securus et Romane sedis libertate quietus, sicut constat Cluniacense monasterium et Massiliense manere...* (Je remercie D. Iogna-Prat d'avoir attiré mon attention sur ce document).

séjour de Bernard de Saint-Victor. Cette double évocation, reflète aussi le rôle que Grégoire VII attribue à Saint-Victor : être le véhicule de la réforme dans les régions que Cluny n'a pas atteintes. Pour ce faire, le pape octroie à Saint-Victor des privilèges similaires à ceux de Cluny. En janvier 1079 il avait promis d'unir Saint-Victor à Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, car, comme pour Cluny depuis longtemps, il se félicitait de l'aide et de l'affection de Saint-Victor<sup>47</sup>. L'union avec Saint-Paul était un privilège significatif, car dans ce monastère romain on conserve les reliques des apôtres Pierre et Paul. Le 4 juillet 1079, Grégoire VII concède à l'abbé Bernard un diplôme qui, à part le droit de frapper monnaie, donne à Saint-Victor toutes les prérogatives attribuées en 1075 à Cluny<sup>48</sup> : immunité, exemption, rattachement direct à Rome, libre élection de l'abbé, droit d'ordination et de correction des abbés et des moines des communautés dépendantes, et confirme les monastères, celles, églises et châteaux appartenant à Saint-Victor dans les diocèses provençaux et ailleurs. Cette bulle est la première liste développée des dépendances victorines et la sanction pontificale du réseau monastique victorin tel qu'il a dû être présenté à la chancellerie romaine par les moines marseillais. Ceux-ci travaillaient à la même époque à la confection du Grand Cartulaire de Saint-Victor, où, cependant, n'ont été réunis que les actes concernant les possessions provençales<sup>49</sup>.

A l'inverse de ce qu'il en est pour Cluny, les rapports étroits avec la papauté sont alors une nouveauté dans l'histoire de Saint-Victor. Les diplômes pontificaux concernant l'abbaye marseillaise sont rares avant 1079. En 1005, quand l'évêque Pons de Marseille et ses frères, les vicomtes, avaient donné l'indépendance à Saint-Victor, ils l'avaient fait en évoquant certes l'ordre et le consentement du pape Jean XVIII, mais aussi le conseil du roi Rodolphe, et celui des comtes de Provence. L'abbé et les moines avaient reçu à cette occasion le droit de faire appel à Rome et à la cour royale<sup>50</sup>. Datant de cette époque, le privilège du pape Jean XVIII, adressé à l'abbé Guifred, se limite à la confirmation en bloc de toutes les possessions du monastère. La dernière partie de ce document, un résumé rappelant la concession de l'exemption et de la libre élection de l'abbé, est d'ailleurs suspecte et pourrait être un ajout fait à l'époque de la transcription du document dans le cartulaire, durant les années 1080<sup>51</sup>. Les liens de Saint-Victor avec la papauté étaient donc assez lâches au début du siècle.

Un autre document, daté du 7 septembre 1050 et émanant de Léon IX traduit une évolution dans cette situation : à la demande de l'abbé Pierre, qui s'est rendu au concile de Verceil, le pape confère à Saint-Victor la protection et la liberté pontificales, et rappelle que le monastère appartenait à Saint-Pierre<sup>52</sup>. Or, ce rattachement direct à Rome n'a jamais été évoqué auparavant. Venait-il d'être

<sup>47</sup>Das Register Gregors VII. (cit. n. 43), VI, 15 (02 janvier 1079).

<sup>48</sup>Patrologia Latina (cit. n. 44), t. 148, c. 661.

<sup>49</sup>Selon M. ZERNER, L'élaboration du Grand Cartulaire de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 14) p. 227, la bulle pontificale de 1079 aurait été «le coup d'envoi du cartulaire». Il faut pourtant considérer que la liste de dépendances donnée par le diplôme de Grégoire VII a sans doute été élaborée par les moines de Saint-Victor, peut-être déjà engagés dans le projet de constitution du cartulaire.

<sup>50</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 15 (1005).

<sup>51</sup>H. ZIMMERMANN, Papsturkunden (cit. n. 3), t. II, n° 418 (1005-1009), p. 793-795.

<sup>52</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 7 : ...*Quia vero tu [Petrus abbas], dilectissime fili, cum ad synodum nostram Vercellensem venisti, tutamen nostre apostolice defensionis monasterio tuo, quod proprie est sancti Petri, supplici devotione a nobis postulasti, inclinati precibus tuis, per hujus nostre apostolice preceptionis seriem, predictum monasterium sancti Victoris, martiris, omniumque apostolorum, cui tui preesse meruisti, ut liberum ab omni humana conditione et jugo consistat, pro eo quod jure sancti Petri positum libertatem meruit adipisci, nostra apostolica auctoritate semper esse decernimus...* A la même occasion le pape rend

établi ou faut-il suspecter l'authenticité du document ? Comme la bulle de Jean XVIII, le privilège de Léon IX n'est connu que par sa copie dans le cartulaire. Ils sont d'ailleurs les deux premiers documents du cartulaire et font partie du «dossier d'introduction» qui regroupe des bulles et des diplômes impériaux, et qui est bouclé par la *Carta Liberalis* de 1005<sup>53</sup>. Il est évident que les moines ont voulu ouvrir leur cartulaire par les titres qui justifiaient leurs droits les plus importants, tout d'abord ceux accordés par la papauté. Des dix documents rassemblés dans cette introduction, quatre datent du XI<sup>e</sup> siècle et sont les seuls qui, directement ou indirectement, mentionnent la papauté ; les six autres sont des diplômes carolingiens de la fin du VIII<sup>e</sup> au début du X<sup>e</sup> siècle. Parmi ces documents du XI<sup>e</sup> siècle se trouve la notice interpolée de la dédicace d'une nouvelle église du monastère en honneur des saints Pierre et Paul, de la Vierge et de saint Jean Baptiste, le 15 octobre 1040. Ce document évoque la consécration de l'ancien monastère cassianite par un pape Léon, et il fait figurer parmi les personnalités réunies à Marseille en 1040 rien de moins que le pape Benoît IX lui-même<sup>54</sup>. Or, toutes ces allusions à la papauté, parfois apocryphes, témoignent de la volonté des moines, dans les années 1080, de rappeler un attachement ancien à Rome. En fait il peut paraître curieux que dans ce cartulaire on n'ait pas copié les privilèges récents reçus de Grégoire VII — la bulle-pancarte de 1079, mais aussi la confirmation de l'exemption de 1081<sup>55</sup> — mais pour l'usage auquel il était destiné, c'est-à-dire la justification des droits de Saint-Victor sur ses possessions provençales, l'autorité grégorienne était de moindre importance car toujours contestée par certains prélats de Provence, dont Aicard, archevêque d'Arles<sup>56</sup>. Il importait pour les Victorins que leurs prérogatives romaines remontassent, au moins, à quelques décennies. En revanche, en ce qui concerne l'immunité, ils pouvaient se prévaloir d'avoir été comblés par Charlemagne dont le diplôme a été consigné à la troisième place, au début du cartulaire<sup>57</sup>.

Si Grégoire VII a voulu accorder à Saint-Victor les mêmes droits qu'à Cluny, c'est que l'abbaye marseillaise occupait, avec de solides positions dans toute la Provence et avec des dépendances en Languedoc et en Catalogne, un espace où la papauté grégorienne désirait s'imposer. Or, à ce moment, les congrégations religieuses sont un relais fondamental de la propagation de la réforme. La *libertas romana* ou simplement la protection de Saint-Pierre concédées aux communautés religieuses contribuent à l'extension de l'autorité pontificale dont la primauté est confortée par la soumission à l'église romaine des maisons privilégiées<sup>58</sup>. La papauté grégorienne, suivie par les papes du XII<sup>e</sup> siècle, utilise les moines et les chanoines réguliers comme ses agents. Ceux-ci, en plus de réformer les communautés religieuses, aident à la diffusion des idées de la réforme dans l'église séculière et maintiennent la papauté informée sur le fonctionnement des églises locales<sup>59</sup>.

---

à l'abbé Pierre l'*abbatiola* de Saint-Victor de Valence, que l'évêque Pons, lors du synode tenu dans cette ville, lui avait restituée et qui depuis le temps de la destruction du monastère de Saint-Victor de Marseille, était détenue injustement par l'abbé de Saint-Teudère (Saint-Chef, en Isère). Ce don reste apparemment sans effet car l'*abbatiola* de Saint-Victor de Valence n'apparaît dans aucun autre document de l'abbaye de Marseille.

<sup>53</sup>M. ZERNER, L'élaboration du Grand Cartulaire de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 14), p. 220-221.

<sup>54</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 14 (voir n. 14)

<sup>55</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 841 (18 avril 1081). Voir aussi à la même date n° 859 et 842.

<sup>56</sup>J.-P. POLY, La Provence (cit. n. 7), p. 263-264.

<sup>57</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 8.

<sup>58</sup>Sur la *libertas romana* voir B. SZABO-BECHSTEIN, *Libertas ecclesiae. Ein Schlüsselbegriff des Investiturstreits und seine Vorgeschichte 4.-11. Jahrhundert* (Studi Gregoriani t. XII), Roma, 1986, et sa notice dans *Lexikon des Mittelalters*, Bd. 5 (1991), c. 1952.

<sup>59</sup>I. S. ROBINSON, *The Papacy, 1073-1198 : continuity and innovation*, Cambridge/New

Ainsi les moines de Cluny, du Mont-Cassin, et plus tard ceux de Cîteaux, et les congrégations de chanoines, occupent une place importante dans la curie romaine, à tel point que pendant la «querelle des investitures», cinq papes sur six sont d'anciens moines. Le rapprochement opéré entre Saint-Victor et le Saint-Siège dans les années 1080 doit être compris dans ce contexte. Du point de vue de son implantation géographique, Saint-Victor avait un réseau de dépendances qui permettait à la papauté d'élargir son influence sur toute la Méditerranée occidentale, de l'Italie à l'Espagne<sup>60</sup>. Or, Grégoire VII avait des prétentions sur les royaumes ibériques et sur les territoires arabes reconquis. Avec le *regnum Hispaniae*, qu'il proclame propriété de Saint-Pierre en juin 1077<sup>61</sup>, il débute une politique de soumission des princes méridionaux, qui est poursuivie par Urbain II. Il trouve d'abord l'appui de Bernard II, comte de Besalù, qui en décembre 1077 soumet les abbayes en sa dépendance au cens romain et s'oblige, pour lui et pour son fils, à verser à Rome un cens annuel de cent mancus d'or<sup>62</sup>. En 1081, le comte de Provence Bertrand II s'est constitué vassal de Grégoire VII en lui donnant tout son «honneur» et en lui abandonnant les évêchés et les abbayes, comme il l'avait promis dans une lettre de 1079<sup>63</sup>. En 1085, c'est le tour de Pierre de Melgueil de faire allégeance au pape, en 1089 c'est celui de Sancho Ramires d'Aragon, en 1090 ceux de Bérenger Raimond de Barcelone<sup>64</sup>, et de Constantin, «roi et juge» de Sardaigne<sup>65</sup>.

Ces allégeances marquent un changement dans les relations entre les pays méditerranéens et la papauté. Depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ces régions avaient entretenu des rapports réguliers avec le Saint-Siège, mais ils étaient lâches et n'impliquaient aucun lien juridique. Les princes et les prélats se rendaient assez souvent à Rome, mais c'était là une affaire de dévotion ou alors l'occasion de se faire reconnaître publiquement, par une autorité «universelle», des droits récemment acquis aux dépens de la royauté. La papauté sert ainsi à entériner des situations de fait, sans avoir aucun pouvoir réel sur elles<sup>66</sup>. C'est ce rôle passif de Rome que Grégoire VII entend transformer. Il cherche à imposer l'Eglise comme source de tout droit et à instaurer une véritable théocratie apostolique. L'enjeu était de taille car il s'agissait de faire accepter un nouveau rapport de pouvoirs entre l'aristocratie et l'Eglise et donc de rompre avec un long passé carolingien<sup>67</sup>. Si les comtes méridionaux finissent par se plier, c'est que Rome leur offrait une nouvelle légitimité face aux empiètements des grands seigneurs toujours remuants. Mais la papauté n'aurait pas connu une telle réussite sans le travail acharné de ses légats, dont Richard de Millau, abbé de Saint-Victor.

---

York/Melbourne 1990, Ch. 6.

<sup>60</sup>P. KEHR, *El papat* (cit. n. 37), XIII (1928), p. 289-303 et A. FLICHE, *Histoire de l'Eglise depuis les origines à nos jours*, Paris 1946, t. VIII, p. 116.

<sup>61</sup>...*regnum Hispaniae ex antiquis constitutionibus beato Petro et sancta Romane ecclesie in ius et proprietatem esse traditum...* (Das Register Gregors VII. (cit. n. 43), IV, 28).

<sup>62</sup>P. KEHR, *El papat* (cit. n. 37), XIII (1928), p. 295.

<sup>63</sup>Histoire générale de Languedoc (cit. n. 21), t. V, c. 670, n° 348 (d'après les archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille) et le serment : *Ego Bertrandus Dei gratia comes Provinciae ab hac hora et deinceps tibi domino meo papae Gregorio et cunctis successoribus tuis, qui per meliores cardinales Sanctae Romanae Ecclesiae electi fuerint fidelis ero, et quidquid mihi credideritis in damnum vestrum non manifestabo. Sic me Deus adiuuet, et Sancta Dei Evangelia*, dans H. BOUCHE, *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, Aix 1664, t. II, p. 82. Voir n. 91.

<sup>64</sup>P. KEHR, *El papat* (cit. n. 37), XIII (1928), p. 295, 306, 313-314.

<sup>65</sup>E. MARTENE, U. DURAND, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, Paris 1724, t. I, c. 526.

<sup>66</sup>P. KEHR, *El papat* (cit. n. 37), XIII (1928), p. 1-12 ; E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l'Eglise* (cit. n. 31), p. 374-375, 399-408.

<sup>67</sup>Sur la réforme grégorienne voir la bibliographie et la synthèse de P. TOUBERT, in: *Dictionnaire Historique de la Papauté*, dir. PH. LEVILLAIN, Paris 1994, p. 1432-1440.



Richard est un personnage controversé, décrit par l'historiographie comme un homme arrogant, violent, autoritaire<sup>68</sup>. Il est sans doute vrai qu'il avait un caractère difficile, mais c'était avant tout quelqu'un de profondément convaincu par les idéaux réformateurs pour lesquels il s'est laissé parfois trop emporter. Il n'était pas le seul exemple de ce genre. Nous pouvons comparer son parcours et sa personnalité à ceux d'un autre abbé-légat, Frotard de Saint-Pons de Thomières, dont l'action dans le Midi est contemporaine à celle de Richard, ou à ceux d'Hugues de Die. Sans des hommes de cette trempe, la réforme grégorienne n'aurait pas eu le même impact. Richard est le frère de l'abbé Bernard, et est probablement entré comme moine à Saint-Victor peu de temps après lui. Sa carrière démarre tôt, dans le sillage de Bernard. Il devient d'abord cardinal et, en mai 1078, est envoyé par Grégoire VII en Espagne (Castille, Léon, Aragon et Navarre), où il se trouve à nouveau en octobre 1079. C'est au cours de cette dernière légation que surviennent la mort de Bernard et l'élection de Richard à sa place comme abbé de Saint-Victor<sup>69</sup>.

Le rapprochement entre Saint-Victor et le siège romain qui venait de s'établir dans les derniers mois de la vie de l'abbé Bernard, avec les privilèges octroyés en janvier et juillet 1079 se resserre encore sous l'abbatiat de Richard. C'est alors seulement que Saint-Victor bénéficie de ses relations avec la papauté pour accroître sa puissance<sup>70</sup>. La soumission, en 1081, à l'abbé de Saint-Victor d'abbayes anciennes comme Lagrasse et Montmajour émane directement de l'autorité pontificale<sup>71</sup>, de même que la confirmation du rattachement des monastères de Psalmodi, de Sant Esteve de Banyoles, de Sant Pere de Besalù, de Saint-Savin de Lavedan et de Saint-Pierre de Meyrueis, toutes des acquisitions récentes qui, à l'exception de Banyoles, n'avaient pas figuré dans la bulle-pancarte de juillet 1079<sup>72</sup>. Dans les documents de 1081, Grégoire VII renouvelle les privilèges qu'il avait concédés en 1079 et souligne le rôle réformateur de Saint-Victor<sup>73</sup>. Il engage les évêques à confirmer les biens des Victorins sur leurs diocèses. L'évêque Pons de Rodez l'évoque

---

<sup>68</sup>P. KEHR, *El papat* (cit. n. 37), XIII (1928), p. 296 et XIV (1929), p. 15 ; P. SCHMID, *Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats* (cit. n. 17), p. 190-191 ; J.-CL. DEVOS, *L'abbaye Saint-Victor de Marseille et la réforme grégorienne*, in: *Mélanges Busquet. Questions d'Histoire de Provence (XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Vaison 1956, p. 32-40 ; P. AMARGIER, *Un âge d'or* (cit. n. 43), p. 112-113, 126-132.

<sup>69</sup>Ibid.

<sup>70</sup>J.-CL. DEVOS, *L'abbaye Saint-Victor de Marseille* (cit. n. 67).

<sup>71</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 842 (18 avril 1081).

<sup>72</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 841 (18 avril 1081). Les droits à Marseille, sur les salins et le port, sur le Revest et sur l'église Saint-Geniès de la Garde, confirmés ici n'avaient pas non plus été mentionnés en 1079. L'église Saint-Pierre de Meyrueis et les anciennes *cellae* du diocèse de Nîmes (Aires, Vigan et Saumane) sont confirmées par le pape le même jour (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 859 - 18 avril 1081).

<sup>73</sup>[...monasteria] *que sicut a religiosis viris didicimus, ita a religione monastica fuerant destituta, ut non solum Dei in illis opus regulariter minime celebraretur, set etiam solum penae pro deletis (quod dici grave est) haberentur. Idcirco tuo illa monasterio presenti auctoritate, cum omnibus ad se pertinentibus im perpetuum duximus unienda, admonentes ut monachos im predictis monasteriis semper Masiliensis abbas debeat deputare, qui et curam illic Dei diligenter habeant, et opus Dei regulari studeant institutione peragere, atque ita se in hiis, sicut convenit, exhibere, ut nec illos de neglectu nec abbatem de minori sollicitudine culpa confundat...* (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 841).

textuellement<sup>74</sup>. Ceux d'Aix<sup>75</sup> et de Fréjus<sup>76</sup> agissent aussi, contraints par la papauté. Le pape aide donc l'abbé Richard à renforcer ses positions dans les régions où Saint-Victor avait déjà essaimé, et qui n'étaient pas directement liées à ses légations.

L'interprétation de Paul Schmid, selon laquelle Grégoire VII avait utilisé Saint-Victor pour contrecarrer une puissance trop importante et trop arbitraire de Cluny en Gaule et en Espagne (Aragon, Navarre et Castille), s'avère tout à fait exagérée<sup>77</sup>. En effet, lors que Richard s'est trouvé mêlé à des conflits concernant les Clunisiens, en Castille ou à Saint-Sernin de Toulouse<sup>78</sup>, il agissait en tant que légat pontifical et non comme abbé de Saint-Victor : c'était l'autorité romaine qui était en jeu et non l'expansion de la congrégation victorine. Par ailleurs les témoignages de rapports amicaux unissant les deux communautés sont assez parlants : intervention de l'abbé Hugues pour la libération de Bernard de Saint-Victor, réforme d'Hirsau, ou encore aide apportée par Hugues lors d'une famine à Marseille<sup>79</sup>. En fait, cette amitié était assez ancienne et remontait au moins à l'époque des abbés Isarn et Odilon, qui avaient oeuvré ensemble pour l'instauration de la Trêve de Dieu<sup>80</sup>.

<sup>74</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 835 (1082) : *...sicut papa Gregorius sua auctoritate donaverat et confirmaverat sancto Victori et Massiliensi monasterio et abbati Ricardo et monachis presentibus et futuris, cum aliis omnibus que in Rutenensi episcopatu adquisierint, tam in ecclesias quam in aliis honoribus... Facta est hac carta anno ab incarnato Dei Verbo millesimo LXXX°II°, revertente me, peccatore episcopo, a concilio Romano sub presentia et auctoritate domni pape Gregorii VII celebrato.*

<sup>75</sup>Le 27 mai 1082 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 221), l'archevêque d'Aix, Pierre Geoffroi, ancien moine de Saint-Victor et fils de Geoffroi, vicomte de Marseille, confirme à l'abbé Richard la possession de l'église paroissiale de Saint-Maurice de Tourves et de ses églises dépendantes, dont Saint-Pierre, qui est alors restituée et qui avait été tenue injustement jusque-là par des clercs. Toutes les églises de Tourves avaient été données à Saint-Victor par les Châteaurenard et autres personnages du pays, à l'occasion de la consécration de l'église Saint-Etienne par l'archevêque d'Aix, Pons de Châteaurenard (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 325, 1048-1056). Cette ancienne donation sous les auspices de l'archevêque Pons est mentionnée dans la confirmation de 1082, qui évoque aussi les *nobilissimi viri* qui ont aidé à la restitution de l'église Saint-Pierre, certainement les descendants des donateurs de 1048-1056. La confirmation de l'archevêque d'Aix en 1082 semble un complément au privilège de Grégoire VII de 1079, qui mentionne seulement la *cella* Saint-Etienne dans le territoire de Tourves, omettant l'église paroissiale de Saint-Maurice. Lors d'une nouvelle confirmation le 5 juillet 1093 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, n° 222), l'archevêque Pierre Cornut, successeur de Pierre Geoffroi, rappelle l'intervention de Grégoire VII dans l'affaire des églises de Tourves, sans doute en 1082 (*sicut domnus papa Gregorius sua auctoritate donaverat et firmaverat*).

<sup>76</sup>L'abbé Richard profite de sa position de force pour essayer de récupérer deux collégiales du diocèse de Fréjus, Pignans et Barjols (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 600 - 1085, 601 -1099, et P. AMARGIER, Chartes inédites (cit. n. 19) n° 99 - sans date).

<sup>77</sup>P. SCHMID, Die Entstehung des Marseille Kirchenstaats (cit. n. 17), p. 186-187, 193-194. Le rôle trop important de Cluny en Castille et Léon est un lieu commun de l'historiographie ibérique, contesté par P. SEGL, Königtum und Klosterreform in Spanien : Untersuchungen über die Cluniacenserklöster in Kastilien-Leon von Beginn des 11. bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts, Kallmünz 1974.

<sup>78</sup>P. AMARGIER, Un âge d'or (cit. n. 42), p. 126-128, E. MAGNOU, Introduction de la réforme grégorienne à Toulouse (fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> s.), Toulouse 1958, p. 45-47, 61-62.

<sup>79</sup>A. KOHNLE, Abt Hugo von Cluny (cit. n. 30), p. 153-154.

<sup>80</sup>La Vita Isarni mentionne l'amitié entre les deux hommes (Acta Sanctorum, Sept., t. VI, p. 740 F, 741 A). C'est par l'entremise d'Odilon qu'Isarn reçoit le monastère de Saint-Ferréol de Vienne en

Quant à une possible concurrence entre Saint-Victor et Cluny dans le Midi, nous ne connaissons aucun témoignage rapportant une quelconque dispute entre les deux abbayes. On remarque cependant un partage, ou plutôt une complémentarité géographique de leurs aires d'influence, notamment dans la Péninsule Ibérique, où Saint-Victor s'était implanté en Catalogne, et Cluny en Castille, Léon et Aragon. Il est vrai que les Catalans, dont bonne partie des richesses en or provenaient des tributs versés par les chefs arabes de la péninsule, n'adhèrent qu'assez tard à l'idéal de croisade véhiculé par Cluny, qui en revanche, trouve un terrain plus favorable en Castille, Léon et Aragon, mobilisés par la Reconquête<sup>81</sup>. Cluny n'a qu'une présence indirecte en Catalogne, par l'intermédiaire de Moissac à qui le comte Bernard II de Besalù avait soumis les monastères de Camprodon, d'Arles-sur-Tech et de Fenouillèdes en 1078<sup>82</sup>.

En Languedoc, cette division entre Victorins et Clunisiens est beaucoup moins précise car les deux abbayes, malgré la supériorité numérique des filiations victorines, sont représentées un peu partout, à la suite de la vague de réformes suscitées entre autres, par les dispositions contre la simonie. On peut pourtant relever quelques tendances : Cluny, toujours à travers Moissac, prédomine dans le diocèse de Toulouse, Saint-Victor dans ceux de Rodez, Albi, Nîmes et Maguelone<sup>83</sup>. Comme en Provence, Cluny a du mal à atteindre la Méditerranée : l'abbaye de Saint-Gilles, dans la basse vallée du Rhône, donnée en 1066 par le comte de Toulouse a toujours contesté l'emprise clunisienne et souffert de la main-mise comtale<sup>84</sup>. Par ailleurs, plusieurs monastères languedociens, en général des fondations carolingiennes, ont échappé aux «confédérations». C'est le cas de Saint-Pons de Thomières qui, sous l'abbé Frotard, avait réformé quelques communautés<sup>85</sup>. Il demeure qu'avec ses possessions provençales, et plus tard ses prieurés sardes, Saint-Victor dominait largement les régions du nord-ouest méditerranéen.

Il ne me semble pas que ce cadre d'implantation monastique en Languedoc révèle un partage

---

1036 (voir n. 19). En 1060, Saint-Victor perd Saint-Ferréol au profit des chanoines de Saint-Julien de Brioude, par décision prise lors d'un concile tenu à Vienne. Selon P. SCHMID (cit. n. 17, ici p. 181), ce concile était présidé par Hugues de Cluny et marquerait le début des antagonismes entre les deux monastères. Cette affirmation hâtive a déjà été contestée par J.-CL. DEVOS (L'abbaye Saint-Victor de Marseille (cit. n. 67), p. 33) et plus récemment par A. KOHNLE (Abt Hugo von Cluny (cit. n. 30), p. 153), selon lequel le dit concile était présidé en fait par le cardinal Etienne, qui se faisait assister par Hugues (G. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum* (cit. n. 28) t. 19, c. 925-926). Sur la Trêve de Dieu voir J.-P. POLY, *La Provence* (cit. n. 7) p. 191-204.

<sup>81</sup>A. MUNDO, *Moissac, Cluny* (cit. n. 37), p. 562.

<sup>82</sup>Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (cit. n. 3), n° 3523. Voir A. MÜSSIGBROD, *Die Abtei Moissac* (cit. n. 34), p. 137-139.

<sup>83</sup>Voir E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l'Eglise* (cit. n. 31), p. 636, carte n° 5: Confédérations monastiques de la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Sur Moissac en tant que centre clunisien dans le sud-ouest de la France, voir A. MÜSSIGBROD, *Die Abtei Moissac* (cit. n. 34).

<sup>84</sup>GOIFFON, *Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles* (cit. n. 7) n° XII, XV, XVII, XVIII, XX, XXII, XXIV. Cluny reçoit aussi, en 1065, du comte de Toulouse l'abbaye de Goudargues, dans le diocèse d'Uzès, mais elle n'est jamais mentionnée dans les listes de possessions de Cluny, et est soumise, à la fin du siècle, à La Chaise-Dieu (Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (cit. n. 3), n° 3404). Sur Saint-Gilles voir U. WINZER, *S. Gilles. Studien zum Rechtsstatus und Beziehungsnetz einer Abtei im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung* (Münstersche Mittelalter-Schriften 59), München 1988.

<sup>85</sup>P. KEHR, *EL PAPT* (CIT. N. 37), XIII (1928), p. 300-303, E. MAGNOU-NORTIER, *LA SOCIÉTÉ LAÏQUE ET L'EGLISE* (CIT. N. 31), p. 510-512, A. MÜSSIGBROD, *DAS NECROLOG VON SAINT-PONS DE THOMIÈRES*, IN: *VINCULUM SOCIETATIS. JOACHIM WOLLASCH ZUM 60. GEBURTSTAG*. HG. V. F. NEISKE, D. POECK, M. SANDMANN, SIGMARINGENDORF 1991.

politique relevant de la célèbre rivalité entre les maisons comtales de Barcelone et de Toulouse<sup>86</sup>. Au moment des premières installations victorines et clunisiennes dans le Midi, au plus tard dans la décennie de 1060, l'espace languedocien, à part le Carcassonnais et le Razès, reste sous la souveraineté des comtes de Toulouse<sup>87</sup>. Bien qu'une seule donation relève directement des comtes de Toulouse (Le Vigan, vers 1050), tous les rattachements à Saint-Victor dans le Rouergue, l'Albigeois et le Nîmois se situent dans la sphère raimondine : la filiation de l'abbaye de Vabres, fondée en 863 par le comte Raimond I de Toulouse, est significative. La pénétration victorine dans les comtés dépendant de la maison de Toulouse a sans doute été facilitée par les relations que ses alliés entretenaient avec la Provence, où, depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle, cette maison tenait une partie du comté en indivis avec les comtes provençaux. Si Cluny a aussi trouvé sa place dans l'aire toulousaine c'est bien que les monastères réformateurs n'étaient pas perçus comme les représentants des politiques comtales. Par ailleurs, à cette époque, les maisons comtales de Toulouse et de Barcelone entretenaient des très bonnes relations : Almodis de la Marche, comtesse de Barcelone, épouse de Raimond Bérenger I, était aussi la mère, par son précédent mariage avec Pons II, des héritiers du comté de Toulouse, Guillaume IV et Raimond IV, à côté duquel elle apparaît en 1066 lors de la donation de Saint-Gilles à Cluny<sup>88</sup>. C'est autour d'Almodis également qui s'organise l'achat, par le comte de Barcelone, des comtés de Carcassonne et de Razès entre 1067 et 1070. Plutôt que l'annonce de l'«impérialisme» catalan, il s'agissait de constituer un domaine pour Pierre Raimond, le seul fils encore en vie né des mariages antérieurs de Raimond Bérenger, pour pouvoir réserver le comté de Barcelone aux jumeaux qu'Almodis avait eus de ce comte<sup>89</sup>. Quoiqu'il en soit, ces manœuvres n'eurent aucune répercussion directe sur les monastères victorins et clunisiens.

Si nous pouvons écarter l'hypothèse «politique», il est cependant indéniable que l'implantation des monastères réformateurs est étroitement liée à l'appui des aristocraties locales. En effet, Saint-Victor avait assez tôt suscité l'intérêt des nobles catalans et de la famille comtale de Barcelone, en même temps que la dévotion des seigneurs rouergats et albigeois, grâce peut-être à une union matrimoniale avec les vicomtes de Marseille et à la propagande de l'archevêque Raimbaud. Cluny, de son côté, avait trouvé en Espagne un allié inestimable avec le roi Alphonse VI de Léon et Castille, qui finit par épouser une nièce de l'abbé Hugues<sup>90</sup>. Les comtes de Toulouse, à leur tour, confèrent d'importantes communautés à la réforme clunisienne (Moissac, Saint-Gilles, Goudargues). La réforme n'aurait jamais pu réussir sans l'adhésion du monde laïque, et pour la réalisation des projets de la papauté grégorienne, l'influence des moines sur les grands seigneurs séculiers était essentielle ; d'où la promotion de Saint-Victor par Grégoire VII.

L'engagement actif dans la politique grégorienne n'était pourtant pas sans risques pour Saint-Victor.

<sup>86</sup>Je ne crois pas, comme le fait J.-L. BIGET (L'épiscopat du Rouergue et de l'Albigeois (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) (cit. n. 25), p. 195) que l'implantation de Saint-Victor dans le Rouergue et l'Albigeois est due à des raisons politiques. Il affirme que «vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Rodez et Albi entrent avec Barcelone dans une ligue qui s'oppose aux comtes de Toulouse. L'espace toulousain s'ouvrant alors à Cluny, par l'intermédiaire de Moissac, les adversaires de la dynastie "raimondine" font barrage aux Clunisiens. En Catalogne Raimond-Bérenger I s'appuie sur Saint-Victor». Sur le débat suscité par la question voir M. AURELL I CARDONA, Autour d'un débat historiographique : l'expansion catalane dans les pays de langue d'oc au Moyen Age, Montpellier, la couronne d'Aragon et les pays de langue d'oc (1204-1349), Montpellier 1987, p. 9-41.

<sup>87</sup>E. MAGNOU-NORTIER, La société laïque et l'Eglise (cit. n. 31), p. 232-242.

<sup>88</sup>Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny (cit. n. 3), n° 3410.

<sup>89</sup>M. AURELL, Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213), Paris, 1995, Ch. IV, qui donne une interprétation un peu différente de celle de R. D'ABADAL I DE VINYALS, A propos de la "domination" (cit. n. 38), p. 315-345.

<sup>90</sup>Voir P. SEGL, Königtum und Klosterreform (cit. n. 76), p. 47-76.

On imagine bien les difficultés qui purent survenir en Provence, ne serais-ce que dans l'affaire de l'archevêque d'Arles, Aicard. Membre de la famille vicomtale de Marseille, il est très proche du monastère, où deux de ses frères sont moines. Quand il décide de soutenir Henri IV contre Grégoire VII il est excommunié et un nouveau prélat est choisi à sa place. Aicard reste malgré tout sur son siège, preuve qu'il dispose d'appuis importants<sup>91</sup>. Grégoire VII, à travers l'abbé Richard, frappe là où il le peut en déposant l'abbé Bermond de Montmajour, vraisemblablement allié de l'archevêque, avec l'aide du comte Bertrand II de Provence gagné à sa cause, et en soumettant le monastère arlésien au contrôle de l'abbé de Saint-Victor<sup>92</sup>. Richard met là son abbaye dans une situation embarrassante à l'égard de la famille vicomtale. Saint-Victor va en effet souffrir du contrecoup de sa nouvelle politique : dans le tarissement progressif des donations provençales à partir de 1060 on peut voir une réaction de l'aristocratie provençale qui s'écarte d'un monastère auquel elle ne s'identifie plus.

Sous Urbain II, Saint-Victor recueille les derniers fruits de la proximité de l'abbé Richard avec le Saint-Siège<sup>93</sup>. Curieusement, ce n'est qu'après avoir été déchu de sa légation, en 1088, que Richard reçoit du pape, le 20 février 1089, la direction de l'ancienne abbaye tolédane de Saint-Servan, que le roi Alphonse VI de Léon et Castille avait donnée à Rome, après la prise de Tolède<sup>94</sup>. Ce monastère demeure la seule dépendance victorine en Castille et son lien est éphémère : en 1113, les bénédictins de Saint-Servan sont remplacés par des chanoines réguliers<sup>95</sup>. Beaucoup plus durable a été l'empreinte victorine en Sardaigne. Richard semble avoir été chargé de consolider l'autorité romaine sur cette île, soumise à une forte influence byzantine. Dès au moins 1088, les Victorins avaient reçu une église, Saint-Etienne de Posada, dans le diocèse de Gallura, mais ils la perdirent au début du XII<sup>e</sup> siècle, au profit de la cathédrale de Pise<sup>96</sup>. Au sud de l'île, dans le diocèse de Cagliari, les moines de Saint-Victor sont mieux nantis. Grâce aux donations des juges de Cagliari, ils obtiennent dès 1089, les églises de Saint-Georges et Saint-Geniès et le monastère de Saint-Saturnin<sup>97</sup>, qui avec l'exploitation de salins, deviendra un prieuré clef de l'économie victorine du XII<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>. En

<sup>91</sup>Gallia Christiana Novissima (cit. n. 27), Aix, instr., c. 277-278, n° XI (1<sup>er</sup> mars 1079). Voir J.-P. POLY, *La Provence* (cit. n. 7), p. 263-264.

<sup>92</sup>Dans une lettre adressée au pape, le comte Bertrand II déclare que lui et les moines de Montmajour ont expulsé l'abbé Bermond, à cause de sa dépravation, mais surtout parce qu'il avait acheté sa charge à l'archevêque. L'abbé Bermond est remplacé alors par l'abbé Guillaume que le comte envoie au pape pour qu'il soit consacré et investi (Bibliothèque d'Arles, ms. 163, p. 80 (copie XVIII<sup>e</sup> s., L. Bonnemant), édité dans M. BOUQUET, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris 1877, t. XIV, p. 657-658). Le comte demande également que le pape confirme les biens de l'abbaye et les privilèges de ses prédécesseurs. Une bulle de Grégoire VII datant de 31 mars 1079 menace d'excommunication tous ceux qui ne rendraient pas les biens du monastère (Das Register Gregors VII. (cit. n. 43), VI, 31). Le comte promet, à son tour, de rendre au pape toutes les abbayes et évêchés. Cette crise incite Grégoire VII à envoyer, le 18 avril 1081, le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, réformer le monastère de Montmajour (Das Register Gregors VII., IX, 6).

<sup>93</sup>Sur l'opposition de Richard à l'élection de Victor III, comme successeur de Grégoire VII, et sa possible excommunication, voir P. AMARGIER, *Un âge d'or* (cit. n. 43), p. 128-130.

<sup>94</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 839. Voir F. FITA, *El monasterio toledano de San Servando en la segunda mitad del siglo XI. Estudio critico*, in: *Boletín de la Real Academia de la Historia* 49 (1906), p. 280-331.

<sup>95</sup>Saint-Servan apparaît cependant parmi les biens de Saint-Victor dans la confirmation d'Innocent II de 1135 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 844).

<sup>96</sup>A. BOSCOLO, *L'abbazia di San Vittore, Pisa et la Sardegna*, Padova 1958, p. 21-22, 24-27 et 142.

<sup>97</sup>E. MARTENE, U. DURAND, *Veterum scriptorum* (cit. n. 64), t. I, c. 523, et Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 1006.

<sup>98</sup>C. MANCA, *Aspetti dell'economia monastica vittorina in Sardegna nel Medio Evo*, in: *Studi sui*

rapport avec Rome et maintenant avec la Sardaigne, il est compréhensible que les Victorins s'assurent des relais sur leur route : vers 1090 ils détiennent une *cella* à Gênes et en 1095 ils reçoivent une église à Pise<sup>99</sup>. Saint-Victor continue de jouir d'un prestige certain en Catalogne où on compte encore les donations des monastères de Sant Miquel de Cuixà, dans le diocèse d'Elne (1091), de Santa Maria de Gerri, dans le diocèse d'Urgell (1096), de Sant Tomas del Fluvià, dans le diocèse de Gérone (av. 1113), et l'église de Sant Pol de Subirats, dans le diocèse de Barcelone (1101/1102)<sup>100</sup>.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, l'expansion de Saint-Victor est arrivée à son terme. En 1106 Richard quitte le gouvernement de l'abbaye pour devenir archevêque de Narbonne, charge qui l'oblige à se battre pour récupérer les biens de son église. Il meurt en 1121<sup>101</sup>. Pour Saint-Victor, c'est le début d'une longue période au cours de laquelle la structure de son réseau de dépendances va évoluer. Aux moments critiques de la réforme grégorienne, il s'était mis, à l'instar de Cluny, au service de la papauté. Maintenant qu'une bonne partie de l'épiscopat méridional s'est alignée sur les thèses romaines et que des positions plus nuancées ont été adoptées pour régler les rapports des seigneurs laïques avec l'Eglise, le rôle de Saint-Victor va changer. Le rapprochement avec le Saint-Siège avait été un épisode passager, mais il a laissé son empreinte dans l'histoire de la congrégation. C'est au pape, dont l'autorité sur toute l'Eglise s'est imposée à l'issue de la réforme grégorienne<sup>102</sup>, que tout naturellement, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les Victorins vont s'adresser pour régler les problèmes du monastère.

Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN

---

Vittorini in Sardegna, a cura di F. ARTIZZU *et alii*, Padova 1963, p. 55-79, G. SORGIA, Une lettre inédite (1140) de Bernard, prieur de San-Saturno, à Pierre, abbé de Saint-Victor, in: *Provence historique* 16 (1966), p. 387-392, A. BOSCOLO, L'abbazia di San Vittore (cit. n. 95), p. 127, 129, 131.

<sup>99</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 840. Voir P. AMARGIER, Un prieuré génois de Saint-Victor de Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle, in: *Actes du 1<sup>er</sup> congrès historique Provence-Ligure, Vintimille-Bordighera, 2-5 octobre 1964*, Aix/Marseille/Bordighera 1966, p. 137-146 ; C. VIOLANTE, Les origines des fondations victorines dans la cité et au diocèse de Pise, *Provence historique* 16 (1966), p. 361-376.

<sup>100</sup>Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (cit. n. 8), n° 826, 824, 848 et P. AMARGIER, Chartes inédites (cit. n. 19) n° 103.

<sup>101</sup>P. AMARGIER, Saint-Victor de Marseille et l'église de Narbonne au temps du cardinal Richard (†1121), *Annales du Midi* 92 (1980), p. 335-343. Cette étude est fondée sur l'hypothèse de S. de Vajay de l'appartenance de Rixende, mère de Richard, à la famille des vicomtes de Narbonne. T. STASSER, Une alliance Millau-Marseille (cit. n. 22), p. 72-73, a démontré récemment que cette identification de Rixende n'est pas exacte.

<sup>102</sup>Y. CONGAR, La place de la papauté dans la piété ecclésiale des réformateurs du XI<sup>e</sup> siècle, in: *Eglise et papauté. Regards historiques*, (recueil d'articles), Paris 1994, p. 93-114.